

MAIRIE de SAINT SEVER CALVADOS

Tél. : 02.31.68.82.63

FAX : 02.31.67.95.15

e-mail : MAIRIE-SAINTSEVERCALVADOS@wanadoo.fr

PROCES – VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL en date du 23 mai 2016

☆☆☆☆☆☆☆☆

L'an deux mil seize, le vingt-trois mai, à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur NOURRY Jean-Pierre, Maire.

Etaient Présents : Claudine JOSSE - Nadine GIUDICELLI – Dominique CABUIL - LEMENOREL Claude :
Maires-Adjoints ;

VALLEE Régine - SAINT Yves - LE BOUDOUIL Catherine – PICHARD Maud - VENISSE Didier –
CHAIGNON Dominique – LECUYER Christophe - RENARD Yohan – FOREST Gaylord.

Absente excusée : Karine PERIER

Secrétaire de séance : Madame Catherine LE BOUDOUIL

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et aborde l'ordre du jour.

I – ACCORD DE PRINCIPE SUR L'INTEGRATION DE LA COMMUNE DE ST SEVER CALVADOS A LA COMMUNE NOUVELLE

Monsieur le Maire rappelle le projet de départ portant sur la création d'une commune nouvelle sur le périmètre de l'Intercom Séverine soit 18 communes. Ce projet ne peut plus se réaliser à 18 étant donné le désistement de plusieurs communes. Il est présenté désormais un projet de création d'une commune nouvelle à 10 communes.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'adopter une position de principe sur l'adhésion de la commune de St Sever Calvados à la démarche de création d'une commune nouvelle.

Monsieur le Maire précise que l'accord de principe qui résulterait du vote ne préjuge pas de l'accord définitif de la commune. Le cas échéant, la décision d'intégrer la commune nouvelle sera prise après accord préalable sur les termes de la charte.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal donne un accord de principe sur l'adhésion de la commune de St Sever Calvados à la démarche de création d'une commune nouvelle.

Monsieur le Maire fait lecture aux conseillers du projet de charte de la commune nouvelle.

II – ARRÊTE PREFECTORAL PORTANT PROJET DE PERIMETRE DE LA NOUVELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI) du Département du Calvados arrêté le 23 mars 2016 prévoit la fusion des communautés de communes du Pays de Condé et de la Druance, de l'Intercom Séverine, des communes nouvelles de Valdallière, Souleuvre-en-Bocage et Vire-Normandie.

Cet arrêté préfectoral a été notifié à la commune le 6 mai 2016.

Dès lors, la commune dispose d'un délai de soixante-quinze jours à compter de cette notification pour se prononcer sur ce projet de fusion, sauf à ce que son avis soit réputé favorable.

A ce titre, Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le préfet ne pourra prononcer la fusion proposée, au plus tard le 31 décembre 2016, que dans la mesure où la moitié des conseils municipaux des communes incluses dans le projet de périmètre de la fusion projetée représentant la moitié de la population totale concernée aurait délibéré favorablement sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre de la fusion projetée. Une telle majorité devra

nécessairement comporter l'accord du conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale.

A défaut d'accord des communes exprimé dans les conditions de majorité précitées, le préfet pourra, éventuellement, passer outre le désaccord des communes en prononçant, au plus tard le 31 décembre 2016, par arrêté motivé la fusion projetée après avis de la commission départemental de coopération intercommunale (CDCI) du Calvados.

Afin de rendre son avis, la CDCI disposera d'un délai d'un mois à compter de sa saisine par le préfet et pourra dans ce cadre entendre les maires des communes intéressées et les présidents des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à même d'éclairer sa délibération. Dans ce délai d'un mois, la CDCI pourra amender le périmètre de la fusion mise en œuvre par le préfet en adoptant un amendement à la majorité des deux tiers de ses membres.

L'arrêté préfectoral portant création du nouvel EPCI par fusion des communautés fixera le nom, le siège et les compétences de la communauté issue de la fusion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Approuve le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion communautés de communes du Pays de Condé et de la Druance, de l'Intercom Séverine, des communes nouvelles de Valdallière, Souleuvre-en-Bocage et Vire-Normandie, tel qu'arrêté par le Préfet du Calvados le 23 mars 2016 ;

Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

III – QUESTIONS DIVERSES

✓ Compteur LINKY EDF

Une réunion a eu lieu avec EDF concernant l'installation des compteurs LINKY. Le déploiement a commencé depuis le 1^{er} décembre 2015. Les relevés se feront à distance, ainsi que les changements de puissance. La consommation réelle sera suivie au jour le jour sur un site sécurisé d'ERDF, les pannes seront détectées plus rapidement. Il n'utilise pas la communication par radiofréquence. Le champ électrique est le même que les anciens compteurs et est donc très faible. Il n'y a donc aucun danger pour les personnes.

✓ Demande de subvention de l'Association Culturelle Séverine : le conseil municipal décide de reporter cette décision suivant l'évolution de l'activité de l'association.

✓ Informations diverses

- *Samedi 28 mai après-midi* : fête médiévale place de l'Abbatiale organisée par l'AVPPS.
- *Dimanche 19 juin après-midi* : jeu en binôme La Tête et Les Jambes à l'Etape en forêt.
- 90 enfants et adultes ont chanté lors de la représentation à l'abbatiale samedi soir 21 mai venant des écoles du territoire Séverin, de Vire Normandie, de Tessy Bocage et de la chorale Méli-mélodie de l'Intercom Séverine devant 160 spectateurs dans le cadre de Pierres en lumière. Cet ensemble se nomme Bocage en Chœur.
- *Dégradations diverses* : Monsieur le Maire rappelle que diverses dégradations ont été effectuées depuis plusieurs mois dans le bourg (toilettes publiques, tombes de l'abbatiale, porte de la salle multi-activités...) et qu'une plainte a été déposée à la gendarmerie.
- *Travaux centre Bourg* : Pour information, les travaux sur les réseaux dans le centre Bourg avancent normalement.